



## Garde des enfants et droit de visite

-----  
Par Visiteur

Je suis divorcée depuis 10 ans, j'ai 2 fils de 13 et 16,5 ans.  
mes enfants vont chez leur papa 1 we sur 2 et la moitié des vacances scolaires conformément au jugement de divorce.  
J'ai la garde des enfants et je suis sous autorité conjointe partagée.  
Mon fils de 16,5 souhaite désormais gérer ses visites chez son père lui même et ne veut plus forcément s'y rendre 1 we sur 2 ou la moitié des vacances et cela surtout pur bénéficier de son environnement de travail chez moi et préparer son bac dans de meilleures conditions car son père ne s'est jamais impliqué dans les études des enfants, ne les suis pas dans ce domaine , mon soutien scolaire leur semble plus bénéfique aisni que ma disponibilité.  
Peut il faire comme il le souhaite maintenant sans modifier le jugement juste en informant son père sans que celui ci déclenche une procédure qui serait lourde psychologiquement pour nous tous. C'est sûrement ce qu'il va tenter si nous devons lui annoncer cette nouvelle qu'il ne pendra pas aisément bien.  
Merci de me dire ce que j'ai le droit de faire ou de ne pas faire pour mon fils de 16 ans compte tenu que la question ne va pas tarder de se poser pour le second.  
les relations avec leur père sont correctes sans plus, cordiales mais il ne s'est jamais investi dans leur éducation, les relations avec leur belle m<sup>^</sup>me ne sont pas très moyennes, ceci expliquant aussi la motivation de changer et surtout de pouvoir mieux se consacrer aux études ce qu'ils ont bcp de peine à faire au domicile deleur père qui ne regarde que son emploi du temsp et ou le dialogue est impossible avec moi à ce sujet.  
Merci de vos conseils fondés.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

J'ai la garde des enfants et je suis sous autorité conjointe partagée.  
Mon fils de 16,5 souhaite désormais gérer ses visites chez son père lui même et ne veut plus forcément s'y rendre 1 we sur 2 ou la moitié des vacances et cela surtout pur bénéficier de son environnement de travail chez moi et préparer son bac dans de meilleures conditions car son père ne s'est jamais impliqué dans les études des enfants, ne les suis pas dans ce domaine , mon soutien scolaire leur semble plus bénéfique aisni que ma disponibilité.  
Peut il faire comme il le souhaite maintenant sans modifier le jugement juste en informant son père sans que celui ci déclenche une procédure qui serait lourde psychologiquement pour nous tous. C'est sûrement ce qu'il va tenter si nous devons lui annoncer cette nouvelle qu'il ne pendra pas aisément bien.

Il vous faut obligatoirement l'accord du père, et encore mieux un accordt écrit et renouvellé, si vous souhaitez que votre fils prenne quelques libertés par rapport au jugement statuant sur les modalités de droit de garde.

En effet, en cas de désaccord avec lui, ce dernier pourra déposer plainte pour non présentation d'enfant toutes les fois que l'enfant ne lui sera pas amené le jour de son droit de garde.

IL n'est probablement pas parfait mais visiblement, ce père semble vouloir continuer à nouer des relations avec ses deux enfants et je doute que le JAF accepte une modification du droit de visite.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse que je comprends parfaitement et dont je me doutais.  
Mais le manque de souplesse conduit parfois à des évolutions négatives des situations puisqu'à 18 ans , donc dans moins de deux ans mon fils devra gérer lui même les relations avec son père.

Dois je donc comprendre dans votre réponse que jusqu'à cette date , il doit se conformer au jugement de divorce.  
Il est important pour moi que je transmette votre réponse à mon fils.  
Avec mes meilleures salutations

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Dois je donc comprendre dans votre réponse que jusqu'à cette date , il doit se conformer au jugement de divorce.  
Il est important pour moi que je transmette votre réponse à mon fils.

Oui, malheureusement. Vous pouvez toujours saisir le JAF afin d'obtenir une éventuelle modification du droit de visite et d'hébergement mais je suis pas très optimiste quant à un résultat favorable.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Sincères remerciements , cela me paraît clair permet malgré tout de mieux gérer les relations à trvaers ce qui est possible ou pas.  
Bien cordialement à vous